



Assemblée Générale - 25 juin 2019 -



Enfants, Jeunes, Familles
Réaliser pour Se réaliser

Réalisé par des jeunes de l'AEREA

SOMMAIRE



I - Projet de compte-rendu de l'Assemblée Générale
du jeudi 3 Juillet 2018.....

II - Rapports moral et d'activités 2018 de l'association

III - Rapport d'orientations 2019 de l'association.....

IV - Faits et chiffres 2018

1 - AEREA

2 - Ker Goat.....

3 - Le Resto.....

4- S.E.M.O

5 - C.M.P.P. Des Gayeulles

6 - C.A.M.S.P. Longs Champs

7 - C.M.P.P. Les Grisons.....

8 - I.T.E.P. - Le Quengo.....

V - Rapport Financier.....

VI - Rapport du Commissaire aux Comptes

VII - Rapport Spécial CAC.....

ANNEXE

Glossaire des sigles



I. Projet de Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 3 juillet 2018

Le président ouvre l'Assemblée Générale annuelle en remerciant les personnes présentes.
Il fait part des invités excusés puis des invités présents M. DEQUERRE (*Commissaire aux comptes*), Mr DUPERRIN (*Association Amitiés Sociales*)

Il fait part des administrateurs excusés puis des administrateurs présents : M. DERVAL, M. RANNOU, M. LE FAILLER, M. TOULOUSE, M. BOISHU, M. GENOUEL, Mme LE GUEN, Mme MAZET, Mr HENNEQUIN et M. DAVID.

Il fait part des adhérents présents : M. CREFF, Madame GUERIN.

Il fait part des salariés présents : M. OLIVE, M TALLEC, M. LORJOUX, M. MORFOISSE, Mme CHIRON et Mr LE GULUCH

Puis il propose à l'Assemblée, qui l'accepte à mains levées, la désignation de deux scrutateurs pour les votes du tiers sortant.

1. **Le compte rendu de l'Assemblée Générale** du 22 juin 2017 n'appelant ni remarque, ni question, ni observation est adopté, à mains levées, à l'unanimité.
2. **Le rapport moral** est adopté, à mains levées, à l'unanimité.
3. **Lecture du rapport d'activité** 2017 de l'association.
4. **Le Président donne lecture du Rapport d'orientations** 2018.
5. **Rapport d'activités des établissements et services.**

6. **M. LE FAILLER donne lecture du Rapport financier.** Ce dernier n'appelle aucune demande de précision.

Les Comptes de l'exercice 2017 sont adoptés à l'unanimité à mains levées.

- ✓ Les propositions d'affectations de résultats sont adoptées à l'unanimité à mains levées.
- ✓ M. DEQUERRE, Commissaire aux Comptes, certifie les comptes sincères et véritables. La situation est saine. Les litiges sont provisionnés. Il n'existe aucune convention entre l'association et un administrateur. Le quitus de gestion est donné au trésorier et au Conseil d'administration.

La prochaine Assemblée Générale est fixée au mardi 25 juin 2019.

Fin de l'Assemblée statutaire.

II. Rapports moral et d'activités 2018 de l'association

A-Rapport moral 2018 de l'association

L'année 2018 aura été marquée par un changement de gouvernance. En effet, élu président depuis octobre 2017, il m'a fallu un temps d'acclimatation avant de prendre la pleine mesure d'une telle fonction et ce malgré 6 années de vice-présidence. Comme nous vous l'avions signalé lors de la précédente AG, un certain nombre d'administrateurs avait décidé de mettre un terme à leurs mandats. Nous nous sommes donc retrouvés au nombre de 10 au conseil d'administration. C'est notamment sur ce constat que, souhaitant nous rapprocher des établissements et services, afin de mieux les accompagner, de davantage répondre aux logiques de parcours et de territoire tels que définis par les politiques publiques depuis plusieurs années, nous avons choisi de réorganiser l'ARASS en 4 territoires. Rompant ainsi avec une logique binaire : pôle médico-social / pôle protection de l'enfance, privilégiant donc un schéma territorial. Chaque territoire est doté d'un vice-président et est accompagné par un administrateur de proximité. Ceux-ci ont pour mission d'accompagner la vie des établissements et services et d'être les « courroies de transmission » entre le CA et la vie des établissements. Ils n'ont pas de pouvoir décisionnel, celui-ci étant dévolu au Président et au conseil d'administration.

Les territoires de l'ARASS sont:

- 1° CMPP-CAMSP-SEMO. (Rennes)
- 2° AEREA. (Rennes)
- 3° NIVCA (Nord Ille et Vilaine/Côtes d'Armor + Maison Des Enfants, Combourg).
- 4° Pôle Morbihan (Locminé/Pontivy).

Dans le même temps, nous avons décidé que nous devons engager au niveau du CA une réflexion autour de certains thèmes fondamentaux et pour cela créer, modifier, supprimer des commissions. Elles sont actuellement au nombre de 5 et abordent différents thèmes :

- Ressources humaines.
- Finances /investissement/patrimoine.
- Communication.
- Qualité/développement durable.
- Comité d'éthique.

Si Chaque commission est présidée par un administrateur, tout salarié qui pourrait se sentir intéressé est invité à y participer, cela étant compris comme un temps de travail.

B-Rapport d'activités 2018 de l'association

Nous avons signé avec la Maison des enfants de Combourg fin 2018 un mandat de gestion qui prendra effet à compter du 1er Janvier 2019. Cela est une première étape avant que la MDEC se rapproche juridiquement de l'ARASS. L'originalité de cette démarche est qu'il semble que ce soit la première fois qu'une association intègre une fondation. Pour ce faire, nous serons accompagnés par le cabinet Barthélémy, spécialisé dans le droit des associations.



Au niveau des CMPP/CAMSP nous avons remporté deux appels à projet concernant l'autisme. Nous sommes dorénavant CAMSP d'appui et CAMSP/ CMPP labellisés diagnostic autisme de niveau 2. Un partenariat est établi avec le CRA et le CHGR. Une Convention partenariale a été signée entre les 3 CAMSP du bassin rennais : ARASS /PEP Breti'll-Armor/ CHU (CAMSP HOSPITALIER). Cette convention inter-CAMSP a débouché en 2019 sur une réponse commune à un appel à projet TND.

Concernant les MNA nous avons remporté d'autres appels à projet, ainsi nous avons 6 places sur l'AEREA, 28 places sur Pontivy et 30 places sur Ker Goat. Par ailleurs, est en cours sur le Morbihan, la possibilité d'accueillir de nouveau MNA, ainsi que des réponses à appel à projet sur Guingamp/Lannion et sur Morlaix.

La mise en place du CPOM concernant les établissements médicaux sociaux (CMPP-CAMSP-ITEP/SESSAD 35/56) financés par l'ARS a eu lieu. Après de nombreux mois d'échanges et de travail, celui-ci est en vigueur à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Les partenariats se sont développés en 2018;

- Continuité du partenariat avec la SEA35 concernant le dispositif NIJ (accueil de JPM),
- Participation à l'ODPE du CD 35 pour plusieurs cadres de direction,
- ESS : Obtention de l'agrément ESUS ; convention avec l'entreprise CELLAOUATE sur St Malo, ainsi qu'avec le groupe Roulier dans le cadre du projet « récup'papiers » de ker Goat,
- CHGR : négociation d'une convention cadre, toujours en cours.

Dans le cadre de sa stratégie, l'association a accentué sa présence au sein des instances politiques et stratégiques régionales :

- DR-CPNE-FP (commission politique d'UNIFAF)
- CRSA (Commission régionale santé et autonomie : ARS).
- Membre du CA du CREAMI.
- Participation au GNDA.

Immobilier : Achat des locaux des CMPP/CAMSP GAYEULLES-LONGCHAMPS. Achat des locaux du SEMO.

Recrutement de Morgane Leroux comme directrice territoriale sur le Morbihan.

Poursuite du travail sur l'élaboration d'une Charte de Bienveillance associative.

Forum ARASS du 21 juin 2018 à LOCMINE. Thème : Transversalité, Complémentarité : 200 participants.

Sessions de formation au leadership pour les cadres de direction.

Préparation à la mise en place du CSE.

Comme nous pouvons le constater, cette année 2018 est surtout une année préparatoire aux changements à venir en 2019.

En effet l'ARASS se doit d'évoluer, de s'agrandir et pour se faire de se doter de moyens, structures et partenariats solides et pérennes.

III. Rapport d'orientations 2019 de l'association

Certaines perspectives ont été abordées dans le rapport d'activités 2018, la feuille de route est la suivante :

- Il nous faudra revoir nos statuts.
- Faire évoluer le mandat de gestion de la MDE de Combourg afin de créer une véritable entité juridique. Pour cela nous nous ferons accompagner par le cabinet de conseil juridique Barthélémy. Ceci en accord avec Pierre-Yves Boishu président de la MDE et son CA.
- Répondre à de nouveaux appels à projets en partenariat avec d'autres associations. (SeSAME, Beauvallon, PEP Bret'ill Armor... Etc.).
- Partenariats inter CAMSP, ODPE 35, PJJ 35, PJJ 56/29
- Évolution de nos ateliers d'insertion, Décllic, et Cap insertion.
- Présidence de la conférence des présidents 35 avec mise en place d'actions communes et renforcements des liens inter- associatifs des acteurs de la protection de l'enfance.
- Relance de CAPE 56 (équivalent à la CDP 35).
- Adhérer à la CNAPE, à la FAS et à la CRESS.
- Rencontrer les élus (députés...), maires des communes où nous sommes implantés.
- Inaugurer les locaux du CMPP/CAMSP.
- Aménager et inaugurer les locaux du SEMO.
- Acheter et aménager les locaux de la rue Marengo et de la rue Noble à Pontivy.
- Mettre en place le CSE.
- Préparer le forum ARASS du 19/06/2019.
- Poursuivre les rencontres autour du projet PROTIP (ARS)
- Rencontrer d'autres associations en vue de partenariat et/ou de rapprochement juridique.

En conclusion

Nous pourrions encore continuer cette liste à la Prévert car ce ne sont pas les projets qui manquent dans ce monde en constant changement. Cela va très vite et nous devons pour cela étoffer le siège par divers recrutements. (Attaché/e de direction, chargé de communication, secrétariat, DRH, chargé/e de projet, accueil de stagiaires et tant d'autres compétences encore). Cela devrait permettre de mettre en place une cellule de veille quant aux nouvelles lois et décrets mais aussi vis-à-vis des appels à projets. Par ailleurs un renforcement des partenariats associatifs voire même un renforcement de nos liens sous forme de rapprochement, reste un de nos points de vigilance et notre souhait.

Nous sommes au milieu de l'année et un certain nombre de ces préconisations ont déjà été réalisées. Nous vous en rendrons compte lors de la prochaine AG de Juin 2020.

A Rannou.
Président ARASS.

IV. Faits & chiffres 2018

1 - L'AEREA

Foyers			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	73 places	73 places	73 places
Prévisionnelle	24827 journées	25236 journées	25313 journées
Réalisée	24951 journées	25313 journées	25921 journées
Taux de réalisation	100.5%	100.3%	102.40%
Entrées dans l'année	49	64	60
Sorties dans l'année	52	60	58

NIJ		
Activité	2017	2018
Capacité autorisée	10 places	10 places
Prévisionnelle	1 863 journées	1863 journées
Réalisée	1 965 journées	2065 journées
Taux de réalisation	105.48%	110.84%
Entrées dans l'année	6	8
Sorties dans l'année	6	6

S.A.E.R.			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	59 places	59 places	59 places
Prévisionnelle	20 515 journées	20 458 journées	20458 journées
Réalisée	20 297 journées	20 003 journées	20880 journées
Taux de réalisation	98.94 %	97.78%	102.06%
Entrées dans l'année	36	39	31
Sorties dans l'année	36	36	31

CAP INSERTION			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	10 places	10 places	10 places
Prévisionnelle	2 068 journées	2 043 journées	2090 journées
Réalisée	1 803 journées	2 329 journées	2163 journées
Taux de réalisation	87.19 %	114.00%	103.49%
Entrées dans l'année	17	10	15
Sorties dans l'année	15	15	12

FAITS MARQUANTS

Une pensée pour Xavier BARON

AEREA établissement unique au 1/01/2018

Travail sur les projets de service

Poursuite de l'accueil des jeunes MNA « Vulnérables » sur les collectifs Le Blosne, la mAison et le Pavillon initiés à l'Automne 2017.

Mise en œuvre de la mutation du Pavillon de groupe vertical en groupe d'adolescents.

Soirée festive de l'AEREA du 31 mai au foyer la mAison.

Fermeture du service AEX dans sa forme initiale et la mobilisation d'un groupe de travail sur la rédaction d'un projet « jeune à problématique multiples en errance ».

Opération Portes ouvertes AEREA le 5 décembre 2018

TI DEGEMER

* Finalisation du livret d'accueil

* Démarrage de la rédaction du projet de service

* Transfert à SENE

MAISON DE BREQUIGNY

* Transfert d'une semaine à Saint Michel Chef-Chef (44).

* Week-end d'intégration à Montauban

* Projet « Rêve ta Maison »

* Réalisation d'une fresque

* Finalisation du livret d'accueil

* Démarrage de la rédaction du projet de service

MAISON DU RHEU

* Renouvellement total de l'effectif des jeunes et mouvements dans le personnel

* Admissions anticipées pour soulager le CDE en surcharge

* Transfert d'été à Belle Ile en Mer

* Finalisation du livret d'accueil

* Démarrage de la rédaction du projet de service

LE PAVILLON

* Changement du projet d'accueil de groupe vertical en groupe d'adolescents et accueils de jeunes MNA vulnérables

* Nouvelles modalités d'accompagnement à inventer

* Projet intergénérationnel avec l'EHPAD du quartier

* Transfert à la presqu'île de Rhuiz

* Finalisation du livret d'accueil

* Démarrage de la rédaction du projet de service

CAP INSERTION

- * Ateliers de médiation parents/enfant en partenariat avec l'APASE
- * Révision du projet de service.
- * Accueil sous forme de stage de jeunes de moins de 16 ans en phase de déscolarisation
- * Importante mobilisation autour des portes ouvertes de l'AEREA (gestion du buffet)
- * Mobilisation sur la défense du projet suite à la remise en question du financement du service par le Conseil Départemental (Rédaction de l'évaluation)

La mAison

- * Rédaction du projet de service
- * Dynamique du collectif très impactée par le nombre important de jeunes déscolarisés
- * Accueil et organisation de la soirée festive AEREA sur le site
- * Transfert d'été à Belle Ile en Mer

FOYER LE BLOSNE

- * L'augmentation de l'activité (MNA) a permis la création d'un temps de TISF et de structurer davantage l'accompagnement des jeunes hébergés en studio
- * Week-end à Paris en Mai
- * Transfert d'une semaine dans le Morbihan
- * Mobilisation pour les portes ouvertes (gestion du buffet avec Cap Insertion)

LES APPARTEMENTS EDUCATIFS

- * Démarrage de la rédaction du projet de service
- * Proportion importante de jeunes présentant des troubles multiples
- * En attente de nouveaux locaux

ACCUEILS D'URGENCE (voir rapport d'activité)

SAER

- * Taux de réalisation supérieur aux 2 années précédentes
- * Mouvements également au niveau du personnel

SERVICE « NIJ » *

- * Elargissement des partenaires
- * Nombre important de suivi de jeunes hébergés hors secteur

MNA (voir rapport d'activité)

Voir avec les différents services accueillant ces jeunes.





INTERNAT KER GOAT 35 (UEI Les Bas Sablons et UEI Les Moulinais)			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	32 places	32 places	32 places
Prévisionnelle	11 126 journées	11 096 journées	11 096 journées
Réalisée	11 853 journées	12 103 journées	12 706 journées
Taux de réalisation	106.53 %	109.08%	114,50%
Entrées dans l'année	25	15	26
Sorties dans l'année	24	18	22

SAP KER GOAT 35			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	35 places	35 places	35 places
Prévisionnelle	12 170 journées	12 136 journées	12 136 journées
Réalisée	12 271 journées	12 186 journées	12 430 journées
Taux de réalisation	100.83 %	100.41%	102,42%
Entrées dans l'année	29	31	24
Sorties dans l'année	23	30	24

UEJ DECLIC			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	8 places	8 places	8 places
Prévisionnelle	1 640 journées	1 640 journées	1 640 journées
Réalisée	1 233 journées	1 345 journées	1 076 journées
Taux de réalisation	75.18 %	82.00%	65,60%
Entrées dans l'année	12	15	11
Sorties dans l'année	9	18	12

PRINTANIA KER GOAT 22			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	15 places	15 places	15 places
Prévisionnelle	4 941 journées	4 928 journées	5 337 journées
Réalisée	5 131 journées	5 518 journées	5 738 journées
Taux de réalisation	103.85 %	111.97%	107,51%
Entrées dans l'année	17	16	11
Sorties dans l'année	18	15	9

PRINTANIA AER (KER GOAT 22)			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	15 places	15 places	15 places
Prévisionnelle	4 941 journées	4 928 journées	4 928 journées
Réalisée	5 287 journées	5 234 journées	5 308 journées
Taux de réalisation	107 %	106.21%	107,71%
Entrées dans l'année	17	13	13
Sorties dans l'année	16	13	13

FAITS MARQUANTS

Formation et mise en place de la « psycho boîte »

UNITE EDUCATIVE INTERNAT DES BAS SABLONS

- * Une suractivité significative
- * Une moyenne d'âge à l'accueil qui continue d'augmenter pour approcher 17 ans
- * 2 accueils « complexes » en partenariat avec d'autres structures
- * Activité « scooter électrique »
- * Un projet de nouveaux locaux à conduire

UNITE EDUCATIVE INTERNAT LES MOULINAIS

- * Une suractivité significative
- * Un accompagnement qui se poursuit au-delà de la majorité
- * Amélioration du projet de service et renforcement de l'individualisation des projets

UNITE EDUCATIVE INTERNAT L'ESCALE

- * Ouverture en septembre 2018
- * Partenariat avec les bailleurs sociaux
- * Montée en charge progressive

SERVICE D'ADAPTATION PROGRESSIVE (S.A.P.)

- * Actualisation du projet de service
- * Activité globale soutenue
- * Poursuite des rencontres avec nos partenaires

UNITE EDUCATIVE DE JOUR DECLIC

- * Réorientation du projet de service
- * Développement d'une approche partenariale territorialisée
- * L'essor du projet « récup journaux »

PRINTANIA PLACEMENT/AER

- * Taux d'activité largement supérieur à 100%.
- * Un partenariat avec le « soin » porteur pour les jeunes accompagnés
- * Une réflexion avec le département pour développer l'activité du service

DISPOSITIF PLURIEL

- * 5 jeunes accueillis et accompagnés
- * Diversification des modalités d'accompagnement et d'hébergement

INTERNAT COLLECTIF			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	10 places	10 places	10 places
Prévisionnelle	3 111 journées	3 100 journées	3099 journées
Réalisée	2 980 journées	2 332 journées	3110 journées
Taux de réalisation	95.79 %	75.22%	100%
Entrées dans l'année	7	7	12
Sorties dans l'année	8	10	7

HEBERGEMENTS DIVERSIFIES			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	18 places	18 places	18 places
Prévisionnelle	5 930 journées	5 930 journées	5930 journées
Réalisée	4 994 journées	5 423 journées	5370 journées
Taux de réalisation	84.22 %	91.45%	90%
Entrées dans l'année	17	19	17
Sorties dans l'année	19	19	11

AEMO			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	45 mesures	106 mesures	106 mesures
Prévisionnelle	16 470 journées	25 432 journées	37960 journées
Réalisée	38 760 journées	39 463 journées	38473 journées
Taux de réalisation	235.34 %	155.17%	101%
Entrées dans l'année	86	77	90
Sorties dans l'année	65	91	77

FAITS MARQUANTS

Création d'un nouveau service HEC-MNA le 27 juin 2018,
 Evolution de l'équipe « Cadres »,
 Poursuite du partenariat avec CAPE56,
 Achat nouveaux locaux Rue Marengo pour l'Internat Collectif,
 Projet achat locaux Rue Noble pour le service AEMO et le Pôle Administratif,
 Projet Location Rue Nationale pour le service HEC-MNA,
 Suractivité du service AEMO,
 Equilibre de l'activité en Internat Collectif,
 Sous-activité du service des Hébergements Diversifiés,
 Sous-activité du service HEC-MNA.
 Arrivée de Morgane LE ROUX, Directrice Territoriale Morbihan

4 - S.E.M.O.

Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	466 mesures	466 mesures	466 mesures
AED AEMO	386 mesures	386 mesures	386 mesures
EEC	10 mesures	10 mesures	10 mesures
AER	70 mesures	70 mesures	70 mesures
Prévisionnelle	170 556 journées	170 090 journées	170 090 journées
Réalisée	173 568 journées	174 407 journées	174 204 journées
Taux de réalisation	101.77 %	102.54%	102.42%
Entrées dans l'année	308	316	254
Sorties dans l'année	308	297	294

FAITS MARQUANTS

- * L'Assemblée départementale valide en juin 2018 l'ouverture d'un travail de réflexion sur la MESURE UNIQUE,
- * Accord du Conseil départemental sur le projet d'acquisition de nouveaux locaux, démarrage des travaux en Décembre 2018,
- * Amorçage de la réécriture du projet d'établissement, projet décalé avec les travaux. Le démarrage se fera à compter de septembre 2019.

5 - C.M.P.P. Des Gayeulles

Activité	2016	2017	2018
Prévisionnelle	7 528 séances	7 528 séances	7210 séances
Réalisée	6 973 séances	7 272 séances	6747 séances
Taux de réalisation	92.63 %	96.60%	93.57%
Absentéisme enfants	1 518	1644	1679
File active (1)	402 enfants	358 enfants	417 enfants
Liste d'attente	130 enfants	143 enfants	174 enfants

(1) Nombres d'enfants différents reçus au moins une fois dans l'année

6 - C.A.M.S.P. LONGS CHAMPS

Activité	2018
Prévisionnelle	2595 séances
Réalisée	2969 séances
Taux de réalisation	113,26%
File active	151 enfants

8 - C.M.P.P. Les Grisons

Activité	2016	2017	2018
Prévisionnelle	5 166 séances	5 166 séances	5166 séances
Réalisée	4 353 séances	5 105 séances	5045 séances
Taux de réalisation	84.26 %	98.81%	97,66%
Absentéisme enfants	970	1133	1199
File active (1)	246 enfants	298 enfants	277 enfants
Liste d'attente	198 enfants	84 enfants	115 enfants

(1) Nombres d'enfants différents reçus au moins une fois dans l'année

FAITS MARQUANTS

CMPP GAYEULLES

Aménagement dans les nouveaux locaux (mars 2018)
Portes ouvertes (octobre 2018)
Equipe CMPP Gayeulles labellisée TSA
Elaboration du Projet d'établissement et du livret d'accueil
Validation du CPOM

CMPP GRISONS

Equipe CMPP Grisons labellisée TSA
Elaboration du Projet d'établissement et du livret d'accueil
Validation du CPOM

CAMSP Longs Champs

Aménagement dans les nouveaux locaux et constitution d'une équipe CAMSP unique
Portes ouvertes (octobre 2018)
Autorisation de nouvelle activité : mission d'appui TSA
Equipe labellisée CAMSP TSA
Départ à la retraite du médecin directeur - changement de direction médicale par l'arrivée du Dr Phaktra SOK FEDELE
Validation du CPOM



INTERNAT+SEMI-INTERNAT (ITEP : 2015)			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	30 enfants	30 enfants	30 enfants
Prévisionnelle	5 022 journées	5 130 journées	5130 journées
Réalisée	5 168 journées	4 871 journées	4986 journées
Taux de réalisation	102.91 %	94.95%	97.1%
Entrées dans l'année	5	7	5
Sorties dans l'année	2	7	7

SESSAD			
Activité	2016	2017	2018
Capacité autorisée	20 enfants	20 enfants	20 enfants
Prévisionnelle	1 984 séances	1 984 séances	2150 séances
Réalisée	1 771 séances	1 974 séances	2179 séances
Taux de réalisation	89.26 %	99.50%	101.55%
Entrées dans l'année	10	12	13
Sorties dans l'année	7	8	14

FAITS MARQUANTS

L'équipe pédagogique a mené les activités pédagogiques correspond aux projets individuels des jeunes accueillies à l'ITEP, en lien avec les compétences du socle commun.

Préparation du passage en dispositif ITEP.

Arrivée de Morgane LE ROUX, Directrice Territoriale Morbihan.

V. Rapport financier

Résultats 2018 : Analyse générale

Les comptes consolidés de l'exercice 2018 pour l'ensemble de l'ARASS font apparaître les éléments suivants :

- Le montant total du bilan arrêté au 31 décembre 2018 est de 13 848 522 €uros.
- Le compte de résultat 2018 fait apparaître un résultat comptable excédentaire de 136 114 €.

Le résultat administratif ressort, quant à lui, à 163 251 €.

Le compte de résultat se décompose de la manière suivante :

	2018	2017	Variation
Produits d'exploitation :	19 608 586 €	19 172 968 €	435 618 €
Charges d'exploitation :	19 406 576 €	18 897 553 €	509 023 €
Résultat d'exploitation :	202 010 €	275 415 €	73 405 €
Résultat financier :	- 15 017 €	- 12 505 €	2 513 €
Résultat exceptionnel :	- 48 157 €	- 95 201 €	47 044 €
I.S.	2 722 €	1 162 €	1 560 €
Résultat comptable de l'exercice :	136 114	166 548	- 30 434
Provisions Congés payés	3 617	- 14 617	18 234 €
Reprise excédent / déficit antérieur	9 788	- 49 538	59 326 €
Mesures exploitation (résultat antérieurs)			- €
Réduction charges d'amortissements	13 732	13 732	- €
Résultat administratif de l'exercice :	163 251	116 125	47 126

Au-delà du caractère ponctuel de certaines situations, ces résultats excédentaires traduisent une maîtrise de la gestion des établissements dans le respect de l'accomplissement de nos missions.

Pour les déficits, nous proposons leur reprise au budget 2020 (N+2).

Pour les résultats excédentaires nous proposons leur affectation en atténuation de dépenses à venir (exploitation ou investissements) ou en réserve (trésorerie, investissements, compensation).

Concernant le Département 35, une partie des résultats excédentaires de ces établissements sera reprise par le financeur afin de permettre le financement des nouveaux du SEMO (en conformité avec le Plan Pluriannuel d'Investissements).

Le passage du résultat comptable au résultat administratif est détaillé par établissement dans le tableau joint en annexe de ce rapport.

Les résultats se présentent de la manière suivante :

Bilan synthétique ARASS au 31/12/2018

ACTIF				PASSIF			
	2018	2017	Variatif		2018	2017	Variatif
ACTIF IMMOBILISE			-	Fonds Associatifs et	4 109 068	3 930 702	178 366
Immobilisations			-	Réserves			-
incorporelles :	2 249	4 386	-2 137	Subvent. Prov. Règlement	3 985 407	3 884 597	100 810
corporelles :	7 136 578	5 631 245	1 505 333	Résultat Comptable	136 114	166 548	-30 434
financières :	247 160	276 373	-29 212	Prov. Risques et Ch.	648 394	590 702	57 692
ACTIF CIRCULANT				Fonds Dédiés	44 515	3 552	40 962
créances :	1 242 384	883 639	358 745	Emprunts	2 051 767	1 259 330	792 437
trésorerie :	5 220 151	5 974 494	-754 343	Dettes Fournisseurs :	434 962	405 479	29 483
				Autres Dettes :	2 438 295	2 529 226	-90 931
TOTAL	13 848 522	12 770 136	1 078 386	TOTAL	13 848 522	12 770 136	1 078 386

Notes sur le bilan actif

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Actif immobilisé

Au 01/01/2018	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2018
15 417 202	2 291 607	276 373	17 432 436

L'augmentation des immobilisations corporelles est liée à l'acquisition des nouveaux locaux pour le SEMO et les travaux d'aménagement des locaux du CMPP Gayeulles et du CAMSP Longs Champs. Le projet du SEMO a été autofinancé par l'ARASS à plus de 50 %.

Pour les nouveaux locaux de Gayeulles (CMPP et CAMSP), l'autofinancement est de 62 %.

Amortissements

Valeurs brutes	Au 01/01/2018	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2018
AMORTISSEMENTS	9 506 027	689 328	148 906	10 046 449

Valeurs mobilières de placement

Etat du portefeuille	Valeur comptable	Valorisation au 31/12/2018	Moins value provisionnée	Plus value latente
TOTAL V.M.P.	607 950	607 950	Néant	Néant

Notes sur le bilan passif



Fonds propres

	2018	2017	Variation
Fonds associatifs	2 438 260	2 438 260	-
Excédents affectés à l'investisst.	1 097 481	1 096 561	920
Réserve de compensation	995 154	922 932	72 223
Réserves de trésorerie	658 110	667 774	- 9 664
Autres réserves			-
Résultats cumulés à reporter	-253 208	-255 404	2 196
Dettes congés payés non-reprises	-1 066 948	-1 081 565	14 617
Résultats sous contrôle financeur	240 219	142 145	98 074
Résultat de l'exercice	136 114	166 548	- 30 434
Subventions d'investissement	125 128	147 883	- 22 755
Provisions réglementées	3 860 279	3 736 714	123 565
TOTAL	8 230 589	7 981 847	248 742

Engagements hors bilan

Engagement de retraite

Selon la décision des financeurs, les engagements de retraite ne sont pas toujours provisionnés dans les comptes des établissements.

Toutefois, nous les évaluons à : 1 630 379 €.

Etablissement	Estimation	Acceptées par les financeurs	Poids des retraites sur 30 ans
DIRECTION GENERALE	74 110		74 110
KERGOAT	370 901	41 572	329 329
AEREA	679 401	54 000	625 401
LE RESTO	179 428		179 428
SEMO	192 113		192 113
LE QUENGO	243 158	172 944	70 214
CMPP GAYEULLES	78 180		78 180
CMPP LES GRISONS	67 143		67 143
CAMSP	44 460	30 000	14 460
TOTAL	1 928 895	298 516	1 630 379

Le calcul des engagements de retraite a été calculé en appliquant la méthodologie préconisée par la recommandation 2003 R-01 du Conseil National de la Comptabilité.

Les paramètres suivants ont été retenus :

- taux de turn over : faible pour les cadres et moyen pour les non cadres
- taux d'évolution des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 1,57%
- âge de départ à la retraite : 65 ans.
- taux de charges sociales : 58%.
- départ à l'initiative du salarié.

Autres informations

Effectif moyen

Direction Générale et Etablissements

* Effectif salariés	317
* Personnel salarié en équivalent temps plein	273.26

Le Trésorier
Monsieur LE FAILLER

RAPPROCHEMENT COMPTE DE RESULTAT/COMPTE ADMINISTRATIF AU 31 DECEMBRE 2018

31/12/2018	ASSO	D.Gale	Foyer	KERGOAT 35 SAP	ESCALE	DECLIC	KERGOAT 22	INT	LE RESTO HD	HEC MNA	AEMO
Résultat comptable	11 601	-16 121 0	-57 364	62 828 66 584	39 389	14 219	17 132	-70 880	-109 596 -15 712	-90 949	67 945
Congés payés				0							
	641820	-3 270	7 372	411			-47	-5 801	1 686	13 833	1 106
	645820	-1 368	2 357	-97			-336	-2 680	684	6 063	430
	633820	1 448	609	-49			-104	-1 673	-324	1 147	-407
		-3 190	10 338	265			-487	-10 154	2 046	21 043	1 129
Rep.Excédent (115999)											
Rep.Déficit (115999)			-17 296				1 251				
Mesures exploit (115110)		18 246									
Charges amort. 106871		10 732									
Résultat Administratif	11 601,07	9 667	-64 322	66 849	39 389	14 219	17 896	-81 034	-13 666	-69 906	69 074
Montant à affecter par Financier				56 135					-95 532		



PROPOSITION D'AFFECTION DES RESULTATS 2018

Etablissements	Résultats administratifs 2018	Proposition d'affectation du résultat administratif aux autorités de tarification
D.G.	9 667 €	Proposition de reprise du résultat à hauteur de 4 041 € pour financement du projet immobilier SEMO (Cf PPI). Pour le solde (5 626 €), mise en réserve de compensation des charges d'amortissements (surcoûts immobilier).
KER GOAT 35	56 135 €	Proposition de mise en réserve de compensation des charges d'amortissements (projet immobilier à venir).
KER GOAT 22	17 896 €	Proposition d'affectation au financement des mesures d'exploitation non-reconductibles (logiciel de l'utilisateur) pour 14 896 €. Pour le solde (3 000 €), proposition de mise en réserve de compensation des charges d'amortissements (logiciel de l'utilisateur).
RESTO	-95 532 €	Proposition de reprise du résultat au BP N+2.
AEREA	121 004 €	Proposition de reprise du résultat à hauteur de 96 000 € pour financement du projet immobilier SEMO (Cf PPI). Pour le solde (25 004 €), nous proposons son affectation au financement des mesures d'exploitation non-reconductibles (logiciel de l'utilisateur).
SEMO	11 801 €	Proposition d'affectation en réserve d'investissements.
QUENGO	25 077 €	Proposition d'affectation au financement des mesures d'exploitation non-reconductibles (logiciel de l'utilisateur) pour 8 077 €. Pour le solde (17 000 €), proposition de mise en réserve de compensation des charges d'amortissements (logiciel de l'utilisateur).
CMPP GAYEULLES	6 082 €	Proposition de mise en réserve de compensation des charges d'amortissements (immobilier).
CMPP GRISONS	-1 602 €	Proposition de mise en réserve de compensation des déficits.
CAMSP LONGS CHAMPS	1 122 €	Proposition de mise en réserve de compensation des charges d'amortissements (immobilier).
TOTAL ARASS	163 251 €	

VI – Rapport du Commissaire aux Comptes



Associés

Sébastien BUET
Patrice COÏC
Thomas LE PORS
Victor RICHARD
Mélanie VILLALARD

ASSOCIATION POUR LA REALISATION D' ACTIONS SOCIALES SPECIALISEES (ARASS)

Siège Social : 2 Rue Micheline Ostermeyer
35 000 RENNES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

SAINT-MALO

13, rue du Clos Malignon
35400 SAINT MALO
Tél 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29
saint-malo@comptagesma.fr

RENNES

Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia – Bâtiment A – 1^{er} étage
35760 SAINT GREGOIRE
Tél 02 99 87 54 54
Fax 02 99 87 00 00
rennes@comptagesma.fr

DINAN

6, rue de la Tramontane
22100 DINAN
Tél 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 27
dinan@comptagesma.fr

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les résultats des activités sous contrôle de tiers financeurs ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.

Nous vous précisons par ailleurs que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôle des différents établissements et services de votre association et ne concernent pas le bilan et compte de résultat de chaque établissement.

De plus sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations présentées en page 11 de l'annexe relatives à la comptabilisation des indemnités de départs à la retraite.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Pour l'exercice 2018, ces subventions se sont élevées à la somme de 19 194 998 euros.

Dans le cadre de notre audit, nous avons notamment examiné les mouvements et soldes des subventions en les rapprochant de pièces justificatives. Nous avons également contrôlé le rattachement des subventions au bon exercice d'attribution, en validant les calculs et méthodes comptables retenus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :



ASSOCIATION ARASS

Exercice clos le
31 décembre 2018

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 10 juin 2019,

Le commissaire aux comptes

COMPTAGESMA AUDIT

Thomas LE PORS



Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées
2 Rue Micheline Ostermeyer – 35 000 Rennes –
Tél : 02.99.51.69.00 – Courriel : siege@arass.fr

COMPTES ANNUELS

2018

Le 18 avril 2019



ASSOCIATION ARASS

ETABLISSEMENTS

- DIRECTION GENERALE
- KERGOAT
- LE RESTO
- AEREA
- SEMO
- LE QUENGO
- CMPP GAYEULLES
- CMPP LES GRISONS
- CAMSP LONG CHAMPS



ASSOCIATION ARASS GLOBAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

ANNEXE 4 : BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE
arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 15 Juin 2007

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Montant Brut	Amort. et prov.	Montant Net	Montant Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Autres Immobilisations incorporelles	65 155.86	62 907.23	2 248.63	4 385.50
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains	752 077.15	391 267.08	360 810.07	268 813.91
Constructions	12 643 841.47	6 644 696.46	5 999 145.01	4 775 176.59
Installations techniques, matériel et outillage	827 084.39	737 134.83	89 949.56	78 609.55
Autres Immobilisations Corporelles	2 776 441.26	2 210 443.27	565 997.99	485 394.93
Immobilisations Corporelles en cours	120 675.56		120 675.56	23 250.00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des entreprises	22.86		22.86	22.86
Autres titres immobilisés				
Prêts	123 938.75		123 938.75	143 921.45
Autres Immobilisations financières	123 198.71		123 198.71	132 428.23
TOTAL I	17 432 436.01	10 046 448.87	7 385 987.14	5 912 003.02
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	30 919.58		30 919.58	10 728.51
Créances (2)				
Créances redevables et comptes rattachés	377 218.48		377 218.48	185 587.18
Autres créances	739 886.33		739 886.33	628 242.53
Valeurs mobilières de placement	607 950.05		607 950.05	608 243.92
Disponibilités	4 612 200.64		4 612 200.64	5 366 249.95
Charges constatées d'avance	94 359.37		94 359.37	59 080.89
TOTAL III	6 462 534.45		6 462 534.45	6 858 132.98
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	23 894 970.46	10 046 448.87	13 848 521.59	12 770 136.00
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou ce service, entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : 1 117 104.81 Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du code de l'action sociale et des familles.				

ANNEXE 4 : BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE
arrêté du 22 octobre 2003 modifié par l'arrêté du 15 juin 2007

PASSIF		2018	2017
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise		2 438 259.57	2 438 259.57
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Dons et legs			
Subvention d'investissement sur biens renouvelables			
Réserves			
Excédents affectés à l'investissement		1 097 481.13	1 096 561.18
Réserve de compensation		995 154.43	922 931.63
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		658 109.62	667 773.62
Autres réserves			
Report à nouveau			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		56 660.62	47 792.17
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		-309 866.17	-303 196.17
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		240 218.84	142 145.28
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		-1 056 948.14	-1 051 565.14
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)		136 113.87	166 547.87
Résultat provisoire de l'exercice (excédent ou déficit)			
Résultat provisoire de l'exercice N-1 (excédent ou déficit)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		125 128.00	147 883.00
Provisions réglementées			
Couverture du besoin en fonds de roulement		43 333.20	43 333.20
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations		831 537.28	715 319.89
Réserves des plus-values nettes d'actif		2 985 409.01	2 978 061.08
Immobilisations grevées de droits			
TOTAL I		8 230 589.26	7 981 847.18
Comptes de liaison			
TOTAL II			
Provisions pour Risques		250 617.00	231 450.00
Provisions pour Charges		397 777.11	359 251.86
Fonds Dédiés		44 514.52	3 552.12
TOTAL III		692 908.63	594 253.98
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		2 035 376.01	1 242 873.97
Emprunts et dettes financières divers (3)		16 391.00	16 456.00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		23 235.60	21 302.06
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)		434 961.99	405 478.81
Dettes sociales et fiscales		2 306 564.24	2 398 089.28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		820.62	1 025.62
Autres dettes (5)		105 048.24	108 009.10
Produits constatés d'avance		2 626.00	
TOTAL IV		4 925 023.70	4 194 034.84
Ecart de conversion (passif)			
TOTAL V			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		13 848 521.59	12 770 136.00
(1) Dont comptes 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.			
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.			
(4) Dont : à plus d'un an Dont : à moins d'un an		434 961.99	
(5) Dont fonds des majeurs protégés & tutelles aux prestations sociales			

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

Dossier : 99 - ARASS CONSOLIDE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Arrêté à : décembre 2018 (Provisoire)

	Année N		Année N - 1
	France	Export	
Ventes de marchandises			
Production vendue Biens			
Production vendue Services	59 148.80		55 786.74
Chiffre d'affaire net	59 148.80		55 786.74
Production Stockée			
Production immobilisée			19 194 997.75
Subvention d'exploitation			1 000.00
Reprises sur amort.prov., transferts charges			99 301.46
Autres produits			254 138.16
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)			19 608 586.17
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation des stock (Mat.ières, approvis.)			
Autres achats et charges externes (3)			4 350 699.47
Impôts, taxes et versements assimilés			937 150.69
Salaires et traitements			9 177 395.83
Charges Sociales			4 118 605.11
Dotations aux amortissements sur immobilisations			689 327.84
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			126 442.00
Autres charges			6 955.16
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)			18 897 552.72
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			202 010.07
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			624 030.99
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			624 030.99
Produits financiers de participation (5)			
Produit d'autres valeurs mobil. et créances d'actif (5)			
Autres intérêts et produits assimilés (5)			16 406.46
Reprises sur provisions et transferts charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			11 733.99
Dotations aux amortissements et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (6)			31 129.76
Différences négatives de change			
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placem.			293.87
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			24 238.51
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			(12 504.52)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			262 910.83



eccc	COMPTE DE RESULTAT EN LISTE	V.16644
		<i>En Euro</i>
Dossier : 99 - ARASS CONSOLIDE		Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018
		Arrêté à : décembre 2018 (Provisoire)

	Année N	Année N - 1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	130 161.31	380.76
Produits exceptionnels sur opérations en capital	34 438.62	35 612.46
Reprises sur provisions et transferts charges	167 627.64	66 752.18
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	332 227.57	102 745.40
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 421.33	2 807.11
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 253.07	9 482.87
Dotations aux amortissements et aux provisions	376 710.20	185 656.38
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	380 384.60	197 946.36
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	(48 157.03)	(95 200.96)
PARTICIPAT.DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANS.(IX)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	2 722.00	1 162.00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	20 581 251.19	19 926 475.48
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 445 137.32	19 759 927.61
BENEFICE	136 113.87	166 547.87
(1) Dont produits nets partiels sur oper. L.T.		
(2) Dont prod. expl. sur exerc. antérieurs		
(3) Dont crédit-bail mobilier		
(3) Dont crédit-bail immobilier		
(4) Dont charges exploitation sur exerc. antérieurs		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		



ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

ARASS
2 rue Micheline Ostermeyer
35000 RENNES

Exercice clos le 31/12/2018
Durée : 12 Mois

Excédent de l'exercice : 136 114 Euros

Total du Bilan : 13 848 522 Euros

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16 avril 2019 par le Conseil d'Administration de l'Association.

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le principe de prudence en regard des règles du PCG avec les adaptations spécifiques prévues par le règlement CAC 99-01 et le règlement ANC 2016-07 (dispositions particulières relatives aux associations).
2. Conformément à l'avis du CNC du 4 mai 2007 et à l'instruction de la DGAS du 17 août 2007, les charges à payer au titre des congés payés ont été constatées au 31 décembre 2018 dans les comptes de tous les établissements.

La variation de congés payés au compte de résultat n'est pas reprise par les financeurs aux comptes administratifs et le montant total des charges non reprises pour les établissements sous contrôle de financeurs s'élève au 31 décembre 2018 à - 3617 €.

3. Les nouvelles règles comptables introduites au 1^{er} janvier 2005 par les nouveaux règlements sur les actifs, en particulier le retraitement par composant des immeubles inscrits au bilan de certains établissements, n'ont pas donné lieu à un retraitement prospectif.
Ces règles sont appliquées pour toutes les nouvelles immobilisations acquises depuis le 1^{er} janvier 2005.
L'Association considère que le retraitement des constructions acquises antérieurement à la date du 01/01/2005, du fait de l'ancienneté des acquisitions, n'a pas un impact significatif.



Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, prorata temporis.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Aucun stock n'est constaté au 31/12/2018

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements recevant une affectation particulière sont portées dans les fonds associatifs.

Volontariat associatif

Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Ce texte précise que les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que le budget annuel de l'association est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €.

Au cas particulier de l'association ARASS, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

L'association ARASS n'a éventuellement qu'un cadre dirigeant salarié au sens de ce texte et il a été convenu pour préserver la confidentialité de ne pas publier cette information.

Engagement de retraite

Les engagements de retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes des établissements ou bien que partiellement en fonction des décisions des financeurs.

Le calcul des engagements de retraite a été calculé en appliquant la méthodologie préconisée par la recommandation 2003 R-01 du Conseil National de la Comptabilité.

Les paramètres suivants ont été retenus :

- taux de turn over : faible pour les cadres et moyen pour les non cadres
- taux d'évolution des salaires : 2%
- taux d'actualisation : 1.57%
- départ à l'initiative du salarié
- taux de charges sociales de 58%
- âge de départ à la retraite : 65 ans.



Etablissement	Dettes actuarielles	Provisions constatées	Passif social net
DIRECTION GENERALE	74 110		74 110
KERGOAT	370 901	41 572	329 329
AEREA	679 401	54 000	625 401
LE RESTO	179 428		179 428
SEMO	192 113		192 113
LE QUENGO	243 158	172 944	70 214
CMPP GAYEULLES	78 180		78 180
CMPP LES GRISONS	67 143		67 143
CAMSP LONG CHAMPS	44 460	30 000	14 460
TOTAL	1 928 895	298 516	1 630 379

Honoraires commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 s'élèvent à : 20 557 € TTC.

II – CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

Autres éléments significatifs de l'exercice :

Au 31 décembre 2018, quatre litiges opposent l'Association à des anciens salariés. Ces litiges ont été provisionnés à hauteur de 250 617 €.



III - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Incorporelles	64 211	945		65 156
Corporelles	15 053 369	2 096 235	150 159	16 999 444
Immobilisations en cours	23 250	161 499	64 073	120 676
Financières	276 373	32 929	62 141	247 160
Total	15 417 202	2 291 607	276 373	17 432 436

Amortissements

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Incorporelles	59 825	3 082	0	62 907
Corporelles	9 446 202	686 246	148 906	9 983 542
Total	9 506 027	689 328	148 906	10 046 449

Etat des créances

Etablissement	Montant Brut	1 an au plus	plus d'un an
Actif immobilisé	247 160	15 206	231 955
Actif circulant			
Créances redevables	408 138	408 138	
Autres créances	739 886	739 886	
	1 395 185	1 163 230	231 955



Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance	94 359 €
Total	94 359 €

Valeurs mobilières de placement

Etat du portefeuille	Valeur comptable	Valorisation au 31/12/2018	Moins value provisionnée	Plus value latente
C.E. parts sociales	500 000	500 000		
CMB parts sociales	50 000	50 000		
CMB Pro Fed Liquide	57 950	57 950		
TOTAL	607 950	607 950	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>



IV - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

FONDS PROPRES

	2018	2017	Variation
Fonds associatifs	2 438 260	2 438 260	
Excédents affectés à l'investiss.	1 097 481	1 096 561	920
Réserve de compensation	995 154	922 932	72 223
Réserves de trésorerie	658 110	667 774	-9 664
Autres réserves			
Résultats cumulés à reporter	-253 208	-255 404	2 196
Dettes congés payés non-reprises	-1 066 948	-1 081 565	14 617
Résultats sous contrôle financeur	240 219	142 145	98 074
Résultat de l'exercice	136 114	166 548	-30 434
Subventions d'investissement	125 128	147 883	-22 755
Provisions réglementées	3 860 279	3 736 714	123 565
TOTAL	8 230 589	7 981 847	248 742

FONDS PROPRES RETRAITES

	2018	2017	Variation
Fonds propres consolidés	8 230 589	7 981 847	248 742
Engagements de retraite	- 1 928 895	- 1 704 831	- 224 064
Provisions congés payés			
Provision pour travaux			
Produits à recevoir			
TOTAL	6 301 694	6 277 016	24 678



PROVISIONS

Détail des provisions réglementées

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Réserve de trésorerie	43 333			43 333
Différence réalisation actif	2 978 061	7 348		2 985 409
Provisions renouvellement des immobilisations	715 320	181 709	65 491	831 537
Total	3 736 714	189 057	65 491	3 860 279

Détail des provisions pour risques et charges

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour retraite	271 375	126 442	99 301	298 516
Provisions pour charges	319 326	145 987	115 435	349 878
Provisions dépréciation	0			0
Total	590 701	272 429	214 737	648 394

Détail des provisions pour dépréciation

* Dépréciation des stocks :

Aucune provision n'est constatée au 31/12/2018

- Dépréciation comptes clients et redevables :
Aucune provision n'est constatée au 31/12/2018.



Fonds dédiés

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Diminution	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Sur.Participation.Dons	3 552	3 954	44 917	3 954	44 515
Total	3 552		44 917	3 954	44 515

Etat des dettes

Etablissement	Montant Brut	1 an au plus	Plus 1 an Moins 5 ans	Plus 5 ans
Etablissements de crédit	2 035 376	214 767	1 434 241	386 367
Etablissements financiers	16 391	16 391		
Fonds en dépôt				
Redevables	23 236	23 236		
Fournisseurs	434 962	434 962		
Dettes sociales et fiscales	2 306 564	2 306 564		
Dettes s/fourn.Immo	821	821		
Autres dettes	105 048	105 048		
Produits constatés d'avance	2 626	2 626		
TOTAL	4 925 024	3 104 415	1 434 241	386 367

Comptes de régularisation passif

Produits constatés d'avance	2 626 €	
Total		2 626 €



V - PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

<u>Produits à recevoir :</u>	Montant des produits à recevoir inclus dans les poste suivants du bilan.
Créances redevables	
Autres créances	40 365
Disponibilités	
Total	40 365
<u>Charges à payer :</u>	Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan
Emprunts & dettes auprès des établis. de crédit.	735
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	70 290
<i>Fournisseurs Factures non parvenues</i>	70 290
Dettes fiscales et sociales.....	1 340 984
<i>Congés à payer</i>	709 345
<i>Personnel charges à payer</i>	157 647
<i>Org.soc.congés à payer</i>	310 442
<i>Org.soc.charges à payer</i>	48 585
<i>Etat charges à payer</i>	114 966
Autres dettes.....	1 662
Total.....	1 413 671

VI - AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

Siège et Etablissements

* Effectif salariés :	317
* Personnel salarié en équivalent temps plein :	273.26



VII - Rapport Spécial CAC



Associés

Sébastien BUET

Patrice COÏC

Thomas LE PORS

Victor RICHARD

Mélanie VILLALARD

ASSOCIATION POUR LA REALISATION D' ACTIONS SOCIALES SPECIALISEES (ARASS)

Siège Social : 2 Rue Michelline Ostermeyer
35 000 RENNES

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2018

SAINT-MALO

13, rue du Clos Matignon
35400 SAINT MALO
Tél 02 99 40 96 52
Fax 02 99 40 18 29
saint-malo@comptagesma.fr

RENNES

Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia – Bâtiment A – 1^{er} étage
35760 SAINT GREGOIRE
Tél 02 99 87 54 54
Fax 02 99 87 00 00
rennes@comptagesma.fr

DINAN

6, rue de la Tramontane
22100 DINAN
Tél 02 96 85 27 85
Fax 02 96 85 25 27

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Rennes, le 10 juin 2019,

Le commissaire aux comptes

COMPTAGESMA AUDIT


Thomas LE PORS



ANNEXES

LES SIGLES

A.E.D.	Action Educative à Domicile
A.E.M.O.	Action Educative en Milieu Ouvert
A.E.R.	Action Educative Renforcée
A.E.R.E.A.	Accompagnement Educatif Rennais pour Enfants et Adolescents
A.E.X	Accueil Exceptionnel
A.G	Assemblée Générale
A.G.E.F.I.P.H.	Association de GEstion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés
A.N.C.M.P.P.	Association Nationale des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques
A.N.E.C.A.M.S.P.	Association Nationale des Equipes et Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
A.N.E.S.M	Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux
A.P.A.S.E	Association pour l'Action Sociale et Educative en Ille et Vilaine
A.R.A.S.S	Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées
A.R.S	Agence Régionale de Santé
A.S.E	Aide Sociale à l'Enfance
B.E.P	Brevet d'Etudes Professionnelles
B.I.J.	Bureau d'Information Jeunesse
B.P	Brevet Professionnel
B.T.S	Brevet de Technicien Supérieur
C.A.	Conseil d'Administration
C.A.C.	Commissaires Aux Comptes
C.A.F.D.E.S.	Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de service d'intervention Sociale
C.A.F.E.R.U.I.S.	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale
C.A.M.S.P	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
C.A.P	Certificat d'Aptitude Professionnelle
C.A.R.S.A.T.	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail
C.D.D.	Contrat à Durée Déterminée
C.D.E	Centre Départemental de l'Enfance
C.D.I.	Contrat à Durée Indéterminée
C.E.	Comité d'Entreprise
C.F.A	Centre de Formation des Apprentis
C.F.G	Centre de Formation Générale
C.H.G.R	Centre Hospitalier Guillaume Régnier
C.H.R.S.	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
C.H.S.C.T	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
C.H.S.P.	Centre Hospitalier Spécialisé en Psychiatrie
C.H.U	Centre Hospitalier Universitaire
C.J.M	Centre « Jeunes et Métiers »

C.M.P.E.A	Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents
C.M.P.P	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
C.N.A.E.M.O	Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert
C.N.A.P.E	Conférence Nationale des Associations de Protection de l'Enfance
C.P.A.M.	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
C.P.E.A.	Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents
C.P.F.S.	Centre de Placement Familial Spécialisé
C.P.O.M.	Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
C.R.A	Centre Ressource Autisme
C.R.E.A.I	Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
C.R.E.S.S	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
C.R.S.A	Commission Régionale de la Santé et de l'Autonomie
CSAPA	Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
C.S.E	Comité Social et Economique
D.A.F	Directeur Administratif et Financier
D.I.P.C.	Document Individuel de Prise en Charge
D.R-C.P.N.E-F.P	Délégation Régionale de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
D.R.H	Directeur des Ressources Humaines
D.T.A.R.S.	Délégation Territoriale Agence Régionale de Santé
D.T.P.J.J.	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
D.U.E.R.P.	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
E.E.C.	Evaluation Educative Contractuelle
E.H.P.A.D	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
E.S.S.	Economie Sociale et Solidaire
E.S.U	Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale
E.T.P.	Equivalent Temps Plein
F.A.S	Fédération des Associations de Solidarité
F.J.T.	Foyer des Jeunes Travailleurs
F.P.P.M.	Foyer Pré Professionnel Mixte
G.E.E.M.	Groupe d'Etude sur l'Enfance Maltraitée
G.N.D.A.	Groupement National des Directeurs d'Associations
I.S.S.E.O.	Insertion Scolaire Sociale Education et Ouverture
I.T.E.P	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
J.A.M.	Juge aux Affaires Matrimoniales
J.A.P.	Juge à l'Application des Peines
J.P.M	Jeunes à Problématiques Multiples
M.D.A.	Maison Départementale de l'Autonomie
M.D.D	Maison Du Département
M.D.P.H.	Maison Départementale des Personnes Handicapées
M.E.C.S	Maison d'Enfants à Caractère Social
M.G.E.N.	Mutuelle Générale de l'Education Nationale
M.J.C	Maisons des jeunes et de la culture
M.L.D.S	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
M.L.E.	Mission Locale pour l'Emploi
M.N.A	Mineurs Non Accompagnés



N.A.O	N égociation A nnuelle O bligatoire
NEXEM	Syndicat E mployeur
NĪJ	« <i>Envol</i> » en langue bretonne
N.I.V.C.A	N ord, I lle et V ilaine, C ôtes d' A rmor
NOTRE (loi)	N ouvelle O rganisation T erritoriale de la R épublique
O.D.P.E	O bservatoire de la P rotection de l' E nfance
O.P.P.	O rdonnance de P lacement P rovisoire
P.A.S	P rojet A ssociatif S tratégique
P.E.P.	P upilles de l' E nseignement P ublic
P.J.J.	P rotection J udiciaire de la J eunesse (anciennement Education Surveillée)
P.M.I.	P rotection M aternelle et I nfantile
PSC1	P révention S ecours C ivique niveau 1
R.E.F.	R esponsable E nfance F amille
R.S.E	R esponsabilité s ociétale des e ntreprises
S.A.E.	S ervice d' A ction E ducative
S.A.E.R	S ervice d' A ccompagnement E ducatif R ennais
S.A.M.I.E	S ervice d' A ccueil des M ineurs I solés E trangers
S.A.P	S ervice d' A daptation P rogressive
S.A.P.A.T	bac pro s ervices a ux p ersonnes et a ux t erritoires
S.E.A.	S auvegarde de l' E nfance à l' A dulte
S.E.M.O	S ervice E ducatif en M ilieu O uvert
S.E.M.S.A.	S ervice d' E ntraide M utelle et de S olidarité A dolescents
S.E.S.S.A.D.	S ervice d' E ducation S péciale et de S oins A Domicile
S.I.F.P.R.O.	S ection d' I nitiation et de F ormation P rofessionnelle
T.I.S.F.	T echnicien de l' I ntervention S ociale et F amiliale
T.N.D	T roubles du N euro- D éveloppement
T.S.A	T rouble du S pectre A utistique
U.D.A.F.	U nion D épartementale des A ssociations F amiliales
U.D.E.S	U nion des E mployeurs de l' E conomie S ociale et s olidaire
U.E.I	U nité E ducative d' I nternat
UNIFAF	U nion du F ond d' A ssurance F ormation de la branche S anitaire S ociale et M édico- S ociale
U.R.A.P.E.I.	U nion R égionale des A ssociations de P arents, de P ersonnes H andicapées mentales et de leurs amis
U.R.H.A.J	U nion r égionale pour l' h abitat des j eunes
U.R.I.O.P.S.S.	U nion R égionale I nterfédérale des O rganismes P rivés S anitaires et S ociaux

